

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01880

Numéro SIREN : 795 206 549

Nom ou dénomination : 2 VMD

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2018 sous le numéro de dépôt 785

Comptes Annuels

**SAS 2 VMD
SYNERGIE EVASION TRAVEL
53 AV DE PESSICART**

06100 NICE

**Bilan du 01/01/2016 au 31/12/2016
Durée 12 mois**

**No SIRET 79520654900011
Code NAF 7911Z**

Document établi par :

**O.CONSULTANTS
139 BOULEVARD DE LA MADELEINE
06000 NICE**

Tel. 04.93.97.00.00

Fax. 04.93.44.20.50

Siret 35165234200012

Etats financiers au 31/12/2016

ETATS FISCAUX

Désignation de l'entreprise		SAS 2 VMD		SYNERGIE EVASION TRAVEL		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		53 AV DE PESSICART		06100 NICE			
Numéro SIRET *		7 9 5 2 0 6 5 4 9 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122016		31122015	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	2 022	016	1 905	117	
	Immobilisations corporelles*	028	14 758	030	9 938	4 820	6 344
	Immobilisations financières* (1)	040	1 110	042		1 110	1 080
	Total I (5)	044	17 890	048	11 842	6 047	7 424
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	12 714	070		12 714	5 069
		072	553	074		553	1 201
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	3 050	086		3 050	27 407
	Charges constatées d'avance *	092		094			645
	Total II	096	16 318	098		16 318	34 323
	Total général (I + II)	110	34 207	112	11 842	22 365	41 747
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	10 000	10 000	
	Ecarts de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126			
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132			
	Report à nouveau	134		134	(11 519)	(15 384)	
	Résultat de l'exercice	136		136	(2 216)	3 866	
	Provisions réglementées	140		140			
Total I	142		142	(3 735)	(1 519)		
Provisions pour risques et charges	154		154				
Total II	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	487	22 892	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	25 202	16 631	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 61)	172		172	411	3 743	
Produits constatés d'avance	174		174				
Total III	176		176	26 099	43 266		
Total général (I + II + III)	180		180	22 365	41 747		
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 110	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 872
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2 VMD		Néant			
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122016		Exercice N-1 clos le 31122015			
		1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210			
	Production vendue { biens services * } dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214			
		217		218	312 750	294 071	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	6 962		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	319 712	294 071	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	312 839	277 669	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	1 592	1 097	
	Rémunérations du personnel *			250	388	6 604	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	1 645	3 692	
	Dotations aux amortissements *			254	5 248	3 760	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	36	277	
260							
Total des charges d'exploitation (II)				264	321 748	293 099	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(2 036)	973	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290		2 800	
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	180	35	
		348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		(128)	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(2 216)	3 866	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	2 216
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	180		
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		987		127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		989		138	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		991			
	Divers* ZFA (44 quater -decies)	345		344		346	655
Investissements outre-mer							
Créance due au report en arrière du déficit							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)							
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	2 036
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables :*.....12.495.....dont imputés sur le résultat :					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	2 036

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406				
	Autres	410	1 180	412	842	414		416	2 022					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446						
	Installations générales agencements divers	450	1 336	452		454		456	1 336					
	Matériel de transport	460	5 825	462	3 000	464		466	8 825					
	Autres immobilisations corporelles	470	4 597	472		474		476	4 597					
Immobilisations financières		480	1 080	482	30	484		486	1 110					
TOTAL		490	14 018	492	3 872	494		496	17 890					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations incorporelles		500	1 180	502	725	504		506	1 905					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	997	542	339	544		546	1 336					
	Matériel de transport	550	1 379	552	2 956	554		556	4 336					
	Autres immobilisations corporelles	560	3 037	562	1 229	564		566	4 266					
TOTAL		570	6 594	572	5 248	574		576	11 842					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5								
		6	7	8	9	10								
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
						19 %	15 % ou 16 %	0 %						
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧							
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595						
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591								
TOTAL					596	585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SAS 2 VMD Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	12 495
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	12 495
Déficits de l'exercice	860	2 036
Total des déficits restant à reporter	870	14 531

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	998
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 200
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 447
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 VMD		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016		Durée en nombre de mois 12	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		312 750
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		23
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		6 938
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 1	144	319 712
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		302 596
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		36
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		33
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
	TOTAL 2	152	302 665
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	17 047
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117		17 047
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		319 689
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		2
dont apprentis	657		1
dont handicapés	651		0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		0

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE **3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 6**

N° SIRET **7 | 9 | 5 | 2 | 0 | 6 | 5 | 4 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS 2 VMD**

ADRESSE (voie) **SYNERGIE EVASION TRAVEL 53 AV DE PESSICART**

CODE POSTAL **06100** VILLE **NICE**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique **MARTINS** Prénom(s) **VICTOR**
 Nom marital % de détention **99,00** Nb de parts ou actions **99**
 Naissance : Date **18041966** N° département **99** Commune **RUIS VOS** Pays **PORTUGAL**
 Adresse : N° **3 267** Voie **Route de Gilette**
 Code postal **06830** Commune **GILETTE** Pays **FRANCE**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012016** et clos le **31122016** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)
 si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI)
 si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD
 si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : NICE COLLINES
22 RUE JOSEPH CADEI
06172 NICE CEDEX 2

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION	Identification du destinataire SAS 2 VMD SYNERGIE EVASION TRAVEL 53 AV DE PESSICART 06100 NICE			B ACTIVITE
	651 Insp. IFU	325569 N° dossier	79520654900011 N° Siret	

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % <input type="text"/>	Bénéfice imposable au taux de 15% et/ou 28% <input type="text"/>	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) 2 036
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15% <input type="text"/>	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1) <input type="text"/>	
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19% <input type="text"/>	Autres plus-values imposables au taux de 19% <input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% <input type="text"/>
			Plus-values exonérées art.238 quindecies <input type="text"/>
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art.44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15% <input type="text"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>			

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA Viseur conventionné
 Nom, adresse, téléphone, télécopie :
 - Professionnel de l'expertise comptable : O.CONULTANTS 139 BOULEVARD DE LA MADELEINE 04.93.97.00.00
 06000 NICE
 - Conseil :
 - CGA :
 - N° d'agrément du CGA

A NICE, le 25042017
 Signature et qualité du déclarant
 M. MARTINS LE PRESIDENT

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et à la liberté d'accès et de rectification, ainsi que de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification.

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 2 VMD**
et Date de clôture de l'exercice **31122016**

H | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2015, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	388
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>teret</i> a <i>quater</i> du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfiques soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS 2 VMD	79520654900011	7911Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
SYNERGIE EVASION TRAVEL 53 AV DE PESSICART 06100 NICE		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs <i>(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)</i>	
b	Dont plus-value nette à court terme <i>(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)</i>	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice <i>(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)</i>	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)</i>	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI <i>(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)</i>	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)</i>	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 €x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	



Liberté · Egalité · Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N°2079-A-FC-SD
(2017)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
CREDIT D'IMPOT APPRENTISSAGE
(Article 244 quater G du code général des impôts)
Au titre de l'année civile 2015

FICHE D'AIDE AU CALCUL

**Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration.
La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt apprentissage.**

Exercice clos le 31/12/2016

Dénomination de l'entreprise	SAS 2 VMD	N° Siren : 795206549
Adresse	SYNERGIE EVASION TRAVEL 53 AV DE PESSICART 06100 NICE	
Nom et adresse personnelle de l'exploitant pour les entreprises individuelles		

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES *

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

ENTREPRISE PORTANT LE LABEL " ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT " *

- Date du dépôt de la demande d'octroi du label " entreprise du patrimoine vivant " :	
- Date d'octroi du label " entreprise du patrimoine vivant " :	

I - DETERMINATION DU NOMBRE D'APPRENTIS OU D'ELEVES ¹

Répartition du nombre d'apprentis en première année de leur cycle de formation et préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2, employés depuis au moins 1 mois, en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ²		
Nombre d'apprentis (1)	Nombre de mois de présence (2)	Total (col 1 x col 2) (3)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis (total colonne 3/12)		1

* Cocher la case

¹ Cette condition s'apprécie au 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé

² Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

Répartition du nombre d'apprentis ayant un statut spécifique, en première année de leur cycle de formation et employés ³ depuis au moins 1 mois en fonction du nombre de mois de présence dans l'année. ⁴		
Nombre d'apprentis dont le statut spécifique ouvre droit à un crédit d'impôt majoré (4)	Nombre de mois de présence (5)	Total (col 4 x col 5) (6)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis ayant un statut spécifique (total colonne 6/12)		2

II - DEPENSES DE PERSONNEL AFFERENTES AUX APPRENTIS (ne mentionner que les rémunérations et charges sociales des apprentis)

Rémunérations et accessoires	3	
Charges sociales correspondantes aux rémunérations et accessoires	4	
Subventions publiques	5	
Total (ligne 3 + 4 - 5)	6	

III - DETERMINATION DU MONTANT DU CREDIT D'IMPOT APPRENTISSAGE

Crédit d'impôt pour l'accueil des apprentis en première année préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2 (ligne 1 x 1600 €)	7	
Crédit d'impôt majoré pour l'accueil des apprentis en première année ayant un statut, une qualification ou un contrat spécifique (ligne 2 x 2200 €)	8	
Crédit d'impôt de l'entreprise (total des lignes 7 et 8 dans la limite du montant ligne 6)	9	
Quote part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou assimilées (servir le tableau cadre IV.A)	10	
Montant total du crédit d'impôt (somme des lignes 9 +10)	11	0

³ Relève de cette catégorie :

- l'apprenti bénéficiant d'un accompagnement personnalisé (article L 5131-7 1° du code du travail) ou apprenti handicapé (article L 5213-2 du code du travail)
- l'apprenti employé par une entreprise portant le label "Entreprise du patrimoine vivant" au sens de l'article 23 de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises
- l'apprenti ayant signé un contrat d'apprentissage à l'issue d'un contrat de volontariat pour l'insertion mentionné à l'article L 130-1 du code du service national

⁴ Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

III – CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETE DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
TOTAL				

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	9	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 10 :</i> - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.	10	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	13	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 14 :</i> - le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif - zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15	

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander sur le formulaire n°2573-SD	17	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 6 et 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 12 et 13 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD

³ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Etats financiers au 31/12/2016

Bilan

Bilan

Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2016			31/12/2015
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	2 022	1 905	117	
	Immobilisations corporelles	14 758	9 938	4 820	6 344
	Immobilisations financières (1)	1 110		1 110	1 080
	Total I	17 890	11 842	6 047	7 424
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)	12 714		12 714	5 069
	Autres créances (3)	553		553	1 201
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	3 050		3 050	27 407
Charges constatées d'avance				645	
Total II	16 318		16 318	34 323	
Total général I + II	34 207	11 842	22 365	41 747	

Passif

		31/12/2016	31/12/2015
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	10 000	10 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(11 519)	(15 384)
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(2 216)	3 866
	Provisions réglementées		
Total I	(3 735)	(1 519)	
	Provisions pour risques et charges	Total II	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	487	22 892
	Fournisseurs et comptes rattachés *	25 202	16 631
	Autres dettes	411	3 743
	Produits constatés d'avance		
Total III	26 099	43 266	
Total général I+II+III	22 365	41 747	

(1) Dont immobilisations financières - 1 an

1 110

(2) Dont créances à plus d'un an

(3) Dont comptes courants associés débiteurs

(4) Dont dettes à plus d'un an

Coût de revient des immobilisations acquises

Prix de vente hors TVA des immob. cédées

3 872

Détail des comptes d'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2016 31/12/2016	12 mois	01/01/2015 31/12/2015	12 mois	Variations	%
Actif immobilisé	6 047	27,04	7 424	17,78	(1 377)	-18,55
Autres immobilisations incorporelles	117	0,52			117	
FRAIS DE CONSTITUTION	1 180	5,28	1 180	2,83		
LOGICIEL BREVET LICENCE	842	3,76			842	
AMORT FRAIS DE CONSTITUTION	(1 180)	-5,28	(1 180)	-2,83		
AMORT LOGICIEL BREVET LICENCE	(725)	-3,24			(725)	
Immobilisations corporelles	4 820	21,55	6 344	15,20	(1 524)	-24,02
AGENCEMENTS DIVERS	1 336	5,97	1 336	3,20		
MAT DE TRANSPORT	8 825	39,46	5 825	13,95	3 000	51,50
MAT INFORMATIQUE	3 217	14,38	3 217	7,71		
MOBILIER	1 380	6,17	1 380	3,31		
AMORT AGENCEMENTS DIVERS	(1 336)	-5,97	(997)	-2,39	(339)	-34,00
AMORT MAT DE TRANSPORT	(4 336)	-19,39	(1 379)	-3,30	(2 956)	-214,32
AMORT MAT INFORMATIQUE	(3 217)	-14,38	(2 448)	-5,86	(768)	-31,39
AMORT MOBILIER	(1 049)	-4,69	(589)	-1,41	(460)	-78,09
Immobilisations financières	1 110	4,96	1 080	2,59	30	2,78
CAUTIONS VERSEES	1 110	4,96	1 080	2,59	30	2,78
Actif circulant	16 318	72,96	34 323	82,22	(18 005)	-52,46
Créances clients et comptes rattachés	12 714	56,85	5 069	12,14	7 645	150,82
COLLECTIF CLIENT	12 714	56,85	5 069	12,14	7 645	150,82
Autres créances	553	2,47	1 201	2,88	(648)	-53,94
COLLECTIF FOURNISSEUR	159	0,71	97	0,23	61	62,91
MARTINS VICTOR	25	0,11			25	
IMPOT SUR LES BENEFICES			164	0,39	(164)	-100,00
TVA DED S/ ABS			7	0,02	(6)	-93,48
CREDIT DE TVA	369	1,65	933	2,23	(564)	-60,45
Disponible	3 050	13,64	27 407	65,65	(24 357)	-88,87
BNP	4	0,02	24 750	59,29	(24 746)	-99,99
CIC	3 046	13,62	2 657	6,36	390	14,67
Charges constatées d'avance			645	1,55	(645)	-100,00
CHARGES CONSTATEES AVANCE			645	1,55	(645)	-100,00
Total du Bilan Actif	22 365	100,00	41 747	100,00	(19 382)	-46,43

Détail des comptes de Passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2016 31/12/2016	12 mois	01/01/2015 31/12/2015	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	(3 735)	-16,70	(1 519)	-3,64	(2 216)	-145,87
Capital Social ou individuel	10 000	44,71	10 000	23,95		
CAPITAL	10 000	44,71	10 000	23,95		
Report à nouveau	(11 519)	-51,50	(15 384)	-36,85	3 866	25,13
RAN DEBITEUR	(11 519)	-51,50	(15 384)	-36,85	3 866	25,13
Résultat de l'exercice	(2 216)	-9,91	3 866	9,26	(6 081)	-157,32
Provisions pour risques et charges						
Total III Dettes	26 099	116,70	43 266	103,64	(17 166)	-39,68
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	487	2,18	22 892	54,83	(22 405)	-97,87
CLIENTS - AVANCE ET ACOMPTE	487	2,18	22 892	54,83	(22 405)	-97,87
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 202	112,68	16 631	39,84	8 570	51,53
COLLECTIF FOURNISSEUR	25 202	112,68	16 631	39,84	8 570	51,53
Autres dettes	411	1,84	3 743	8,97	(3 332)	-89,02
URSSAF	45	0,20	2 625	6,29	(2 580)	-98,29
REUNICA	214	0,96	779	1,87	(565)	-72,53
REUNICA PREVOYANCE	85	0,38	87	0,21	(2)	-2,30
AUTRES CHARGES A PAYER	6	0,02	40	0,09	(34)	-85,96
C/C MARTINS	61	0,27	212	0,51	(151)	-71,16
Total du Passif	22 365	100,00	41 747	100,00	(19 382)	-46,43

Etats financiers au 31/12/2016

Compte de résultat

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2016	31/12/2015
RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises			
Production vendue (Biens)			
Production vendue (Services et Travaux)		312 750	294 071
Productions stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		6 962	
Total des produits d'exploitation		319 712	294 071
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes		312 839	277 669
Impôts, taxes et versements assimilés		1 592	1 097
Rémunérations du personnel		388	6 604
Charges sociales		1 645	3 692
Dotations aux amortissements et dépréciations		5 248	3 760
Dotations aux provisions			
Autres charges		36	277
Total des charges d'exploitation		321 748	293 099
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 036)	973
Produits financiers			
Produits exceptionnels			2 800
Charges financières			
Charges exceptionnelles		180	35
Impôts sur les bénéfices			(128)
BENEFICE ou PERTE		(2 216)	3 866
RESULTAT FISCAL		Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Réintégrations diverses		180	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Exonérations ou abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs	(Bénéfice col.1-Déficit col.2)		2 036
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables			
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits	(Bénéfice col.1-Déficit col.2)		2 036

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2016 31/12/2016	12 mois	01/01/2015 31/12/2015	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	319 712	102,23	294 071	100,00	25 641	8,72
Production vendue Services + Travaux	312 750	100,00	294 071	100,00	18 680	6,35
VENTES VOYAGES TVA S/ MARGE	201 636	64,47	142 781	48,55	58 855	41,22
VENTES VOYAGES EXO	111 114	35,53	151 290	51,45	(40 176)	-26,56
Autres produits	6 962	2,23			6 961	N/S
TRANSFERT DE CHARGES	6 938	2,22			6 938	
PDTS DIVERS GESTION COURANTE	23	0,01			23	N/S
Total des charges d'exploitation	321 748	102,88	293 099	99,67	28 649	9,77
Autres achats et charges externes	312 839	100,03	277 669	94,42	35 170	12,67
ACHAT PRESTATIONS TVA S/ MARGE	180 639	57,76	120 829	41,09	59 810	49,50
ACHAT PRESTATIONS EXO	97 395	31,14	121 767	41,41	(24 372)	-20,02
EAU ELECTRICITE	601	0,19	781	0,27	(181)	-23,12
PETITS EQUIPEMENTS	3 487	1,11	3 705	1,26	(218)	-5,89
FOURNITURES BUREAU	759	0,24	328	0,11	431	131,51
FOURNITURES BUREAU INTRA			1 077	0,37	(1 077)	-100,00
LOYER BUREAU	6 480	2,07	6 480	2,20		
LOC LOGICIEL PLANIFE0	1 559	0,50	1 559	0,53		
LOC PHOTOCOPIEUR	1 178	0,38	1 178	0,40		
LOC TPE	264	0,08	264	0,09		
LOC CHATEAU D'EAU	100	0,03	78	0,03	22	27,69
LOC MACHINE NEOPOST AFFRANCHIS	418	0,13	418	0,14		
LOCATIONS DIVERSES	245	0,08			245	
CHARGES LOCATIVES	120	0,04	120	0,04		
ENTRETIEN DIVERS	1 461	0,47	12		1 449	N/S
ENTRETIEN / VEHICULE	185	0,06	283	0,10	(98)	-34,65
MAINTENANCE	168	0,05			168	
ASSURANCES	2 693	0,86	2 025	0,69	667	32,96
HONORAIRES	1 400	0,45	2 400	0,82	(1 000)	-41,67
FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	236	0,08	48	0,02	188	392,97
PUBLICITE	600	0,19	384	0,13	216	56,39
SALONS ET EXPOS			910	0,31	(910)	-100,00
CADEAUX CLIENTS	618	0,20	1 061	0,36	(444)	-41,82
PUBLICITE INTRACOM			124	0,04	(124)	-100,00
DONS POURBOIRES	10		15	0,01	(5)	-33,33
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 558	0,50	2 225	0,76	(667)	-29,99
CARBURANT	1 732	0,55	688	0,23	1 045	151,96
FRAIS RECEPTION	3 086	0,99	2 144	0,73	943	43,99
FRAIS POSTAUX ET TELECOM	1 981	0,63	2 029	0,69	(48)	-2,37
COMMISSION CB	377	0,12	271	0,09	107	39,36
SERVICES BANCAIRES	1 507	0,48	1 486	0,51	21	1,39
COTISATONS	1 983	0,63	2 580	0,88	(597)	-23,13
INDEMNITES STAGIAIRE			400	0,14	(400)	-100,00
Impôts, taxes & versements assimilés	1 592	0,51	1 097	0,37	495	45,11
TAXE D'APPRENTISSAGE	3				3	
FORMATION CONTINUE	2		33	0,01	(31)	-93,54
CFE	1 554	0,50	681	0,23	873	128,19
AUTRES IMPOTS	33	0,01	383	0,13	(350)	-91,45
Salaires et traitements	388	0,12	6 604	2,25	(6 217)	-94,13
SALAIRES	388	0,12	6 604	2,25	(6 217)	-94,13
Charges sociales	1 645	0,53	3 692	1,26	(2 047)	-55,45
CHARGES SOCIALES	647	0,21	2 750	0,94	(2 103)	-76,47
MUTUELLE CIC	998	0,32	978	0,33	20	2,05
CICE			(36)	-0,01	36	100,00

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2016 31/12/2016	12 mois	01/01/2015 31/12/2015	12 mois	Variations	%
Charges d'exploitation dotation aux amortissements	5 248	<i>1,68</i>	3 760	<i>1,28</i>	1 488	<i>39,58</i>
DOTATIONS AUX AMORT	5 248	<i>1,68</i>	3 760	<i>1,28</i>	1 488	<i>39,58</i>
Autres charges	36	<i>0,01</i>	277	<i>0,09</i>	(240)	<i>-86,87</i>
PERTE IRRECOUVRABLE			259	<i>0,09</i>	(259)	<i>-100,00</i>
CHARGES DE GESTION COURANTES	36	<i>0,01</i>	18	<i>0,01</i>	18	<i>101,16</i>
Résultat d'exploitation	(2 036)	<i>-0,65</i>	973	<i>0,33</i>	(3 008)	<i>-309,32</i>
Total des produits exceptionnels			2 800	<i>0,95</i>	(2 800)	<i>-100,00</i>
PRODUITS EXCEPTIONNELS			2 800	<i>0,95</i>	(2 800)	<i>-100,00</i>
Total des charges exceptionnelles	180	<i>0,06</i>	35	<i>0,01</i>	145	<i>414,29</i>
PENALITES AMENDE	180	<i>0,06</i>	35	<i>0,01</i>	145	<i>414,29</i>
Impôts sur les bénéfices			(128)	<i>-0,04</i>	128	<i>100,00</i>
CI APPRENTISSAGE			(128)	<i>-0,04</i>	128	<i>100,00</i>
Résultat de l'exercice	(2 216)	<i>-0,71</i>	3 866	<i>1,31</i>	(6 081)	<i>-157,32</i>

Etats financiers au 31/12/2016

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **22 365** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **319 712** euros et un total **charges** de **321 928** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-2 216** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2016** et finit le **31/12/2016**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2016
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 180	842		2 022
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers	1 336			1 336
Matériel de transport	5 825	3 000		8 825
Autres immobilisations corporelles	4 597			4 597
Immobilisations financières	1 080	30		1 110
TOTAL GENERAL	14 018	3 872		17 890

AMORTISSEMENTS

	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles	1 180	725		1 905
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers	997	339		1 336
Matériel de transport	1 379	2 956		4 336
Autres immobilisations corporelles	3 037	1 229		4 266
TOTAL GENERAL	6 594	5 248		11 842

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Total des Produits à recevoir	
--------------------------------------	--

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Total des Charges à payer		6
Dettes fiscales et sociales		6
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	6	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2016
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

--

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2016
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--

SAS 2VMD

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 53 Avenue de Pessicart- 06100 NICE
Siren : 795 206 549

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 06/06/2017

L'an deux mille dix-sept et le six juin à 14 h00.

Les actionnaires de la société sus désignée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation régulière du président.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par les mandataires et qui est émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance. L'assemblée générale procède alors à la formation de son bureau.

Sont appelés comme scrutateurs, les actionnaires présents et acceptants, représentants tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

L'assemblée est présidée par Mr VITOR MARTINS, le président.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 formant le capital. En conséquence, l'assemblée réunissant le quorum requis est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président donne alors lecture de l'ordre du jour de l'assemblée :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31/12/2016, ainsi que sur les comptes de cet exercice et quitus sur ce rapport.

- Approbation des comptes et du bilan de l'exercice.
- Affectation et répartition du résultat.
- Approbation de la rémunération du Président.

Puis elle dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- Les avis de convocation des actionnaires.
- La feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires.
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé.
- Le rapport de gestion.
- Le texte des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Divers commentaires et observations sont alors échangés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires donne acte au Président de ce que les dispositions légales et statutaires concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, la mise à disposition des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des actionnaires.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties et sans réserve, le rapport de gestion et les comptes de l'exercice tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration et qui font apparaître pour ledit exercice une perte de 2216 €.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des actionnaires.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires approuve la répartition du résultat telle qu'elle lui est proposée par le Président et décide en conséquence que la perte nette de 2 216€, sera affectée aux comptes :

Report à nouveau : 2 216 €

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des actionnaires.

QUATRIEME RESOLUTION

Pour l'exécution de ses fonctions, le président n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des actionnaires.

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des actionnaires approuve les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu et le contrôle ont été effectués et lui donne quitus pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la présente séance est demeurée close et arrêtée d'un commun accord.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LES SCRUTATEURS

LE PRESIDENT

SYNERGIE EVASION
53 Avenue de Pessican 06100 NICE
Tél. : +33 (0)4 93 17 8007
contact@synergie-evasion.fr
Siret N° 795206549
N° CEE FR 10 795206549
IM 006130022

S.A.S 2VMD

SAS au capital de 10 000 €

Siège social : 53 AVENUE DE PESSICART- 06100 NICE

Siren : 795 206 549

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU : 06/06/2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et à nos statuts pour vous exposer :

-D'une part, l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, et les perspectives d'avenir et,

-D'autre part, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs audit exercice, et l'affectation des résultats qui en ressortent.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autre documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les comptes et le bilan que nous vous remettons ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes.

I - COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons les faits saillants de l'activité de la société durant l'exercice écoulé :

Le chiffre d'affaires s'élève pour l'année 2016 à 319 712 € contre 294 071 € pour l'année précédente.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 321 748 € contre 293 099 € pour l'année précédente.

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation laisse apparaître une perte d'un montant de 2036 €.

Compte tenu des charges financières, des produits, des charges exceptionnelles et de l'impôt sur le bénéfice, la perte comptable de l'exercice ressort à 2216 €.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.

III – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

Notre objectif pour l'année prochaine est d'augmenter progressivement notre chiffre d'affaires en contenant nos charges d'exploitation.

IV – PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Il résulte des comptes que nous présentons, une perte comptable de l'exercice s'élevant à 2216 €, que je vous propose d'affecter de la manière suivante :

Report à nouveau : 2216 €

Nous vous prions de bien vouloir approuver ces affectations et répartitions.

V – REMUNERATION DU PRESIDENT

Pour l'exercice de ses fonctions, le président n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice écoulé.

Fait à NICE.

Le 07/06/2017

Le président

SYNERGIE AVIASION
53 Avenue de Pessican 06100 NICE
Tél. : +33 (0)4 97 17 8007
contact@synergie-avasion.fr
Siret N° 79520654900011
N° CEE FR 10 795206549
IM 606130027